

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 février 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze février deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**SIFUREP –
ADHESION DE LA
VILLE DE
BALLAINVILLIERS
AU TITRE DE LA
COMPETENCE
« SERVICE
EXTERIEUR DES
POMPES
FUNEBRES ».**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Lilliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Christian LAGRANGE par Arnold BAC, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER par Camille FALQUE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT EXCUSE :

Georges AMZEL.

ABSENT :

Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Jean DESLANDES.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190220-D10-19-DE
Date de télétransmission : 25/02/2019
Date de réception préfecture : 25/02/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2019

OBJET : SIFUREP – ADHESION DE LA VILLE DE BALLAINVILLIERS AU TITRE DE LA COMPETENCE « SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES ».

LE CONSEIL,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L.5211-18 et L.5711-1,

CONSIDERANT la délibération du 18 octobre 2018 de la Ville de Ballainvilliers sollicitant son adhésion au SIFUREP au titre de la compétence « *service extérieur des pompes funèbres* ».

CONSIDERANT l'approbation à l'unanimité de cette adhésion par le Comité syndical du SIFUREP lors de sa séance du 4 décembre 2018,

CONSIDERANT qu'il convient désormais aux adhérents, dont la Ville des Lilas, de se prononcer, conformément aux articles L.5211-17 à L.5211-18 et L.5711-1 du code général des collectivités territoriales, sur cette adhésion au Syndicat.

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) de la commune de Ballainvilliers au titre de la compétence « *service extérieur des pompes funèbres* ».

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au SIFUREP et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **25 FEV. 2019**
- et de son affichage le **25 FEV. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 33
Voix contre
Abstentions
NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190220-D10-19-DE
Date de télétransmission : 25/02/2019
Date de réception préfecture : 25/02/2019